

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

#### **Arrêté du 10 janvier 2018 fixant le nombre de postes offerts au concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, au titre de l'année 2018**

NOR : MENH1734766A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, en date du 10 janvier 2018, le nombre de postes offerts au concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux ouvert au titre de l'année 2018 est fixé à 80 répartis selon les spécialités suivantes :

- allemand : 4 ;
- anglais : 9 ;
- espagnol : 7 ;
- économie et gestion : 3 ;
- éducation musicale : 1 ;
- histoire-géographie : 8 ;
- lettres : 5 ;
- mathématiques : 10 ;
- philosophie : 1 ;
- sciences de la vie et de la terre : 4 ;
- sciences physiques et chimiques : 6 ;
- sciences économiques et sociales : 1 ;
- sciences et techniques industrielles, option arts appliqués : 1 ;
- sciences et techniques industrielles, option sciences industrielles : 8 ;
- administration et vie scolaires : 12.